Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212201222-20260430-NM300426DEL08-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de délégués :
en exercice : 15
présents : 15
votants : 15

L'an deux mille vingt-six
le : trente avril
le Conseil Municipal de la Commune de **LAURENAN**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier RIVALLAN, Maire.

Date de convocation : 21/04/2026

OBJET :
AMENAGEMENT DES RUES : CONVENTION AVEC LA REGION

PRESENTS : RIVALLAN Olivier, Maire, RIVALLAN Fabienne, ROCABOY Roland, LORAND Evelyne, Adjoints, CAILLIBOTTE Danièle, BARBE Gildas, BARBE Valérie, DALMASSE David, SOUVRE Marie-Pascale, MOISAN Solène, LEMEE Mickaël, RISSEL Aurélie.

N° 2026-30/04-n° 08

ABSENTS : DANIEL Yoan (excusé), CHEVALIER Gaëtan (excusé), MACE Anthony (excusé)

SECRETAIRE DE SEANCE : LORAND Evelyne

Pouvoir de vote donné : DANIEL Yoan à LORAND Evelyne, CHEVALIER Gaëtan à DALMASSE David, MACE Anthony à SOUVRE Marie-Pascale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'aménagement des rues et notamment celle de la « rue de l'Argoat » prévoit l'aménagement d'un nouvel arrêt de bus, au niveau du plateau sportif. Ces travaux consistent en la sécurisation et la mise en accessibilité des espaces : circulation et arrêts des cars, zone d'attente, d'embarquement et débarquement des usagers, circulations piétonnes périphériques à l'arrêt. Il est desservi par 2 circuits scolaires à destination de Loudéac et de Merdrignac. Il est précisé que ce nouvel arrêt permettra la mutualisation des arrêts existants à l'église et « rue du Châbre ».

Le coût de cet aménagement d'arrêts de car est estimé à 37 700 euros. La subvention de la Région est fixée à 70 % du montant HT de cette opération, dans la limite de 40 000 euros de dépenses subventionnables.

Le montant de l'aide financière de la Région s'élève donc à : 26 390 euros.

Une convention est proposée par le Conseil régional de Bretagne.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212201222-20260430-NM300426DEL08-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, avec 15 voix pour (dont 3 pouvoirs) le Conseil Municipal

- EMET un avis favorable à cette proposition financière de la Région bretagne

- VALIDE la convention et la participation financière de 26 390 euros
-
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la Région bretagne

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

Secrétaire de séance
Evelyne LORAND

Le Maire,
Olivier RIVALLAN